



Info à destination des agents concernés par les mouvements locaux de mutations A et B

Le 24 mai 2018, la CGT Finances Publiques 71 et Solidaires Finances Publiques 71 ont demandé à la DDFIP 71 le report des Commissions Administratives Paritaires Locales programmées le 5 juin 2018.

Loin de se livrer à un quelconque exercice d'entrave ou à une volonté de se « faire plaisir », les organisations syndicales représentatives ont fait valoir à la DDFIP 71 qu'elles sollicitaient ce report des CAPL **« afin de pouvoir (se) prononcer sur un mouvement complet et garantissant l'égalité de traitement entre nos collègues »**. En effet, au 5 juin, date retenue par la direction locale, les mouvements définitifs, c'est-à-dire incluant les « suites » ne seraient pas encore parus (6 juin voire même 7 juin pour les contrôleurs et 13 juin 2018 pour les inspecteurs), ce qui apparaissait comme une situation inédite, pour ne pas dire ubuesque !

Malgré tout, le 25 mai 2018, la DDFIP 71 persiste et nous fait savoir que *« la CAPL se tiendra donc le 5/06 avec toutes les informations des mouvements définitifs. Nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir pu fixer ces CAPL bien plus tôt que les années passées au regard de la situation des agents concernés (une grande majorité, les suites ne concernant que quelques agents) qui pourront ainsi s'organiser avant les congés d'été pour toutes leurs démarches administratives. Il en sera de même pour les agents du service des ressources humaines qui ont à leur charge à la suite des CAPL d'importants travaux à conduire de prise en charge administrative et comptable dans le contexte du nouvel applicatif SIRHIUS. Si les 6, 12 et 13/06, de nouveaux agents étaient affectés en Saône-et-Loire, et dans l'hypothèse où des postes de titulaires devraient être attribués, bien évidemment de nouvelles CAPL seraient tenues. Si seules des mesures de gestion complémentaires devaient être prononcées (arrivée de nouveaux agents ALD), les élus en CAPL en seraient informés. En conclusion, cette organisation calendaire sécurise l'égalité de traitement entre les agents et je confirme la date des CAPL A et B au 5 juin 2018. »*

Dès lors, chaque organisation syndicale représentative du département (Solidaires, FO et CGT) interroge ses représentants nationaux sur cette *nouvelle* manière de faire. Les retours des CAPistes nationaux sont unanimes : ce ne sont pas les préconisations de la Direction Générale.

Pour les organisations syndicales représentatives du département, **tenir ces CAPL dans le courant du mois de juin va dans le bon sens et facilite l'installation des agents dans leur affectation**. Il n'y a encore pas si longtemps, les organisations syndicales du département déploraient la tenue des CAPL mutations à la mi-juillet. C'était alors notre demande d'avancer *un peu* les dates des travaux qui se voyait opposer une fin de non-recevoir...

Il ne s'agit cependant pas de précipiter les événements. Des travaux de qualité en CAPL se font en ayant toutes les informations à disposition de l'administration et des représentants du personnel. Il n'est pas possible de statuer sur un projet de mutation qui a vocation à être modifié suite aux travaux des CAPN, **même si ces modifications sont marginales**.

L'intervention des CAPistes nationaux a permis d'obtenir l'annulation d'un projet dont rien ne garantissait qu'il respectait l'égalité de traitement entre les agents, **et le report de la CAPL**. Les CAPistes locaux pourront donc se prononcer sur le projet local en disposant de toutes les informations nécessaires, et garantir que les règles de mutation **encore applicables à ce jour** ont bien été respectées...